

ASSOCIATION DES ART-THÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Bourse Commémorative Hester Katz Étudiants et étudiantes en art-thérapie

Ce prix de 300\$ a été créé par l'AATQ en l'honneur de Hester Katz, une des membres fondatrices de l'association ainsi que créatrice de l'actuel logo. Ce prix est décerné à un(e) étudiant(e) en art-thérapie pour la réalisation d'un travail écrit de qualité supérieure, ce qui est conforme au désir d'excellence prôné par madame Katz. Le ou la candidat(e) qui souhaite déposer un travail pour ce concours doit respecter les critères suivants:

-
- Être membre étudiant en règle de l'AATQ.
- Être résident(e) du Québec.
- Être inscrit(e) à un programme de formation en art-thérapie (programme reconnu par l'association);
- L'étudiant(e) doit soumettre sa recherche en trois copies anonymisées.
- Les informations suivantes : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse courriel ainsi que le nom de l'institution du programme de formation, doivent être inscrites sur une page séparée des trois documents, envoyée dans la même enveloppe que les trois copies anonymisées.
- Le ou la candidat(e) doit joindre une autorisation de publication signée à son nom, permettant L'AATQ d'éventuellement diffuser le projet dans un de ses médiums de communication (communiqué, site web, bulletin, etc.).
- Le document doit traiter d'un sujet pertinent en art-thérapie et peut avoir recours à différentes méthodologies de recherche (théorique, clinique, expérimentale (quantitative ou qualitative), étude de cas, essai, revue de littérature, etc.).
- Le travail de recherche doit avoir été écrit dans l'année précédant la date de tombée du concours et ne peut avoir été présenté dans le cadre d'un autre prix de recherche de l'AATQ.
- Lorsque possible, l'ajout de support visuel (œuvres créées, tableaux, chartes, etc.) est fortement recommandé.
- Dans le cas d'un travail abordant des dimensions cliniques, il est de la responsabilité du (de la) candidat(e) d'avoir les autorisations nécessaires (consentement éclairé) pour la publication du matériel utilisé.
- Le travail doit être d'une longueur de 10 à 20 pages à double interligne, excluant les annexes et références, et respecter les normes de publications (A.P.A ou règles universitaires en vigueur).
- Travail écrit en français ou en anglais.

Les propositions reçues seront évaluées de manière anonyme par un jury composé de trois lecteurs, membres professionnels de l'AATQ, choisi par le comité d'éducation et recherche, dont les commentaires demeureront confidentiels et dont la décision sera sans appel. Le contenu, le style, l'originalité et la clarté seront les points de référence utilisés pour la sélection du projet gagnant. Le document choisi sera publié par l'AATQ et le prix sera remis lors de l'assemblée générale annuelle suivante. La date limite de soumission est le premier juin de chaque année, le cachet de la poste agissant pour preuve.

Membres étudiants, profitez de cette occasion pour partagez le résultats de vos efforts et ainsi contribuer au développement des connaissances dans ce vaste domaine qu'est l'art-thérapie!



S.v.p., faire parvenir votre document à l'attention du:

Comité d'éducation et de recherche
Association des art-thérapeutes du Québec inc.
911 rue Jean-Talon Est, bureau 307B
Montréal, Québec
H2R 1V5